

FORMATIONS A L'ATCC AU SEIN DE LA COMMISSION EUROPEENNE 2016

Depuis octobre 2015, environ tous les deux mois, des personnes qui travaillent à la Commission européenne (l'exécutif de l'Union européenne, 32 965 agents, 28 nationalités) participent à une formation d'une journée, en anglais et en français, intitulée « Transformer tensions et conflits dans un environnement multiculturel et leur donner du sens ».

Jeu de la pelote de laine, aller vers une chaise symbolisant le conflit, expression des mots qui viennent à l'esprit quand on pense à "conflit", étymologie du mot "conflit", petite présentation de l' A.T.C.C.® , évocation croisée par les participants, présentation du PETRIN, pratique du PETRIN en trio sur des cartons posés par terre ("dance floor"), présentation de l'hexagone des conflits, jeu de l'exception et une demi-heure à la fin pour que chacun puisse dire "avec quoi il repart"... Ce qui est sûr, c'est qu'ils repartent avec un petit manuel qui présente l' A.T.C.C.® !

Limitées à 20 personnes, les séances sont pleines malgré l'offre importante en formations sur les conflits, la négociation et la communication interpersonnelle... à la disposition des agents de la Commission dans le cadre de la formation continue. Et les retours sont positifs, à tel point que le président du comité d'entreprise sur Bruxelles (où travaillent les deux-tiers du personnel de la Commission) a demandé une formation spécialement pour ses membres : des représentants des six syndicats que compte le personnel de la Commission.

Une demande se fait jour pour davantage de "biscuits" sur la dimension culturelle. Un deuxième module d'une journée est donc en préparation, pour faire le saut de l'inter- vers le trans-culturel, dans une institution supranationale où une part importante des agents passe son temps à négocier en anglais et en français, deux langues qui leur sont étrangères pour la plupart, avec des Chefs d'Etat, ministres et parlementaires de 28 pays, sans compter les pays candidats, associés etc. Une institution dont le rôle est de soumettre des projets de lois au Parlement européen et au Conseil des ministres de l'UE, et de veiller à leur bonne application une fois amendés et adoptés par ces deux instances (ou rejetés, mais alors pas besoin !).

F. W. Participant certifié de la formation « Formateur-formatrice en A.T.C.C.® en 2015